

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 juillet à 19h00

L'an deux mille vingt, le 30 juillet à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 juillet 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BAUDRY Catherine, M.BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, M.CATTEAU Joseph, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, M.DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLÉ Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés : Mme BERTRAND Dorothee procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.BLERVAQUE Philippe procuration à M. Bruno FICHEUX, M.BOONAERT Jean-Philippe procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme BROUARD Bénédicte procuration à M.PRUVOST Philippe, M. BROUTEELE Philippe procuration à M. Philippe MAHIEU, M.DELABRE Aimé procuration à Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.DEHAENE Michel procuration à M.HENNEON François-Xavier, Mme DURUT Jocelyne procuration à M.THOREZ Jean-Claude, Mme EVRARD Monique procuration à M. MAHIEU Philippe, M.FAIDUTTI Jean-Marc procuration à M.BODART Michel, Mme HOUSSIN Marie procuration à Mme BAUDRY Catherine, M.MORVAN Hervé procuration à M.DUYCK Joël, M.RAVET Pierre-Luc procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : M.THOREZ Jean-Claude.

Délibération n°2020D013 - Désignation des délégués à Lys Sans Frontières.

Le Président expose au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Suite au renouvellement des huit communes du territoire Flandre Lys, il convient de solliciter l'accord du Conseil pour procéder au renouvellement de l'adhésion à l'association Lys Sans Frontières.

L'association Lys sans Frontières a pour missions le Développement et la Promotion du tourisme et des loisirs sur le territoire de la vallée de la Lys.

Il est proposé au Conseil de :

- PROCEDER au renouvellement de l'adhésion à l'association Lys Sans Frontières.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à la majorité (36 voix pour, 6 voix contre) le renouvellement de l'adhésion à l'association Lys Sans Frontières.

Conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour être représenté au sein de cette association.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de procéder à l'élection des 6 délégués à Lys Sans Frontières, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

A ce jour, Monsieur le Président a reçu les candidatures suivantes :

Délégué Titulaire 1	Joël DUYCK	Délégué Suppléant 1	Jocelyne DURUT
Délégué Titulaire 2	Michel BODART	Délégué Suppléant 2	Marie HOUSSIN
Délégué Titulaire 3	Jean-Claude THOREZ	Délégué Suppléant 3	Andrée HERDIN

Monsieur le Président fait appel des autres candidatures pour ce poste.

Bernard LORIDAN est candidat au poste de délégué titulaire 1.

Dorothee BERTRAND est candidate au poste de délégué titulaire 2.

Election des candidats titulaires.

- **Délégué titulaire 1.**

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 1.

Résultats :

Votants : 42

Blancs : 1

Nuls : 0

Exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire 1	
Joël DUYCK	24 Voix
Bernard LORIDAN	17 Voix

Joël DUYCK a obtenu 24 voix et Bernard LORIDAN a obtenu 17 voix.

Joël DUYCK est élu délégué titulaire 1 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger à Lys Sans Frontières.

- **Délégué titulaire 2.**

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire 2.

Premier tour de scrutin :

Votants : 42

Blancs : 1

Nuls : 1

Exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire 2	
Michel BODART	20 Voix
Dorothee BERTRAND	20 Voix

Michel BODART a obtenu 20 voix et Dorothee BERTRAND a obtenu 20 voix. Il est nécessaire de procéder à un 2^e tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Les candidats sont les mêmes.

Votants : 42

Blancs : 1

Nuls : 0

Exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire 2	
Michel BODART	21 Voix
Dorothee BERTRAND	20 Voix

Michel BODART a obtenu 21 voix et Dorothee BERTRAND a obtenu 20 voix.

Michel BODART est élu délégué titulaire 2 de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger à Lys Sans Frontières.

- Avant les votes concernant les suppléants, Andrée HERDIN cède sa place à Bernard LORIDAN en tant que candidat au poste de délégué suppléant.

Les autres candidats ont été élus à l'unanimité, conformément aux dispositions du CGCT. Ainsi, a été élu à l'unanimité (42 voix), Jean-Claude THOREZ en tant que délégué titulaire 3 et Jocelyne DURUT, Marie HOUSSIN et Bernard LORIDAN en tant que délégués suppléants pour siéger à Lys Sans Frontières.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

